



STAGES DE LA SÉRIE CGEA - PRÉCIEUX (Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole)

CLASSES	DATES DE STAGE
Seconde Prod. CCE (Conduite et Gestion Exploitation Agricole)	- Du 28 octobre au 09 novembre 2024 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
	- Du 21 au 26 avril 2025 (pendant les vacances scolaires)
	 Du 23 juin au 12 juillet (1 semaine pendant les vacances scolaires)
Première CGEA (Conduite et Gestion Exploitation Agricole)	- Du 14 au 26 octobre 2024 (1 semaine pendant les va- cances scolaires)
	- Du 07 au 19 avril 2025
	- Du 09 juin au 05 juillet
Terminale CGEA (Conduite et Gestion Exploitation Agricole)	 Du 07 au 26 octobre 2024 (1 semaine pendant les va- cances scolaires)
	 Du 16 au 28 décembre 2024 (1 semaine pendant les va- cances scolaires)
	 Du 17 février au 01 mars 2025 (1 semaine pendant les va- cances scolaires)

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT dans le domaine de la polyculture, de l'élevage avec dominante ruminants (atelier hors sol seulement si production végétale sur l'exploitation). Ne sera pas admis tout ce qui tourne autour domaine équin.

Vous trouverez, au verso de ce document, un tableau qui récapitule les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

<u>ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le</u> départ en stage.

Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale.

Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible!

ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS	
Je trouve une entreprise pour mon stage	 1 – Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer 2 – Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur 	
L'Etablissement (le Lycée) édite la convention de stage		
J'ai ma convention de stage	 1 – Je vérifie, je corrige si besoin les informations puis je signe la convention. Mes parents doivent également la signer 2 – Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature 3 – Je ramène la convention au Lycée au professeur coordonnateur pour signature au Directeur ATTENTION : Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale. Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible! 	

- 1 Une fois la convention signée par le Directeur de l'Etablissement, le lycée renvoie un exemplaire de cette convention par mail à l'entreprise
- 2 Pendant le stage, l'entreprise reçoit une attestation de stage (par mail) qu'il doit remplir et retourner au Lycée (epl.montbrison@educagri.fr) : celle-ci permettra à l'élève de recevoir une allocation